

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 et à l'ordonnance suisse sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) Date d'établissement : 17.08.2026 Version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identifiant du produit**

Forme du produit: Mélange
Nom du produit: Güno® Soin des onglons
UFI: 60PJ-U2DW-Q202-TN4M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevante identifizierte Verwendung: Klauenpflegemittel Utilisation identifiée pertinente: produit de soin des sabots

1.3 Informations sur le fournisseur qui met à disposition la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Nom ou raison sociale: Agro Weber AG
Adresse: Chräbelstrasse 9, 6410 Goldau
Pays: Suisse
Téléphone: +41 41 855 20 80
E-mail: info@agrishop.ch
Site web: www.agrishop.ch
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS: info@agrishop.ch

1.3. Numéro d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, tél.: 145

RUBRIQUE 2: Dangers potentiels**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008**

Liquides inflammables, catégorie 2 (Flam. Liq. 2)	H225
Corrosif pour les métaux, catégorie 1 (Met. Corr. 1)	H290
Effet corrosif sur la peau, catégorie 1B (Skin Corr. 1B)	H314
Lésions oculaires graves, catégorie 1 (Eye Dam. 1)	H318
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (Skin Sens. 1)	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3 (irritation des voies respiratoires) (STOT SE 3)	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3 (effet anesthésiant) (STOT SE 3)	H336
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), catégorie 1 (aquatique chronique 1)	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Mots-clés: Danger

Composant(s) déterminant(s) le danger pour l'étiquetage: sulfate de cuivre pentahydraté, isopropanol, huile d'arbre à thé, acide chlorhydrique, acide acétique

Mentions de danger:

H225	Liquide et vapeurs facilement inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H317	Peut irriter les voies respiratoires.

Güno® Soins des sabots

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 et à l'ordonnance suisse sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) Date d'établissement : 17.08.2026 Version 1

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence et étourdissements.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de sécurité:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON (tél. 145) ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères de classification en tant que PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CAS: 7758-99-8 N° CE: 231-847-6	Sulfate de cuivre pentahydraté			5 – 10 %
	Acute Tox. 4, H302	Skin Irrit. 2, H315	Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7	Aquatic Acute 1, H400	Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)		5 – 10 %
	Isopropanol (2-propanol)			
CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336		5 – 10 %
	Éthanol (dénaturé au MEK)			
CAS: 85085-48-9 N° CE: 285-377-1	Flam. Liq. 2, H225	Eye Irrit. 2, H319		5 – 10 %
	Huile d'arbre à thé			
CAS: 64-19-7 N° CE: 200-580-7	Flam. Liq. 3, H226	Asp. Tox. 1, H304	Skin Irrit. 2, H315	5 – 10 %
	Skin Sens. 1, H317	Eye Irrit. 2, H319	Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 7647-01-0 N° CE: 231-595-7	Acide acétique (60 %)			11 – 20 %
	Met. Corr. 1, H290	Skin Corr. 1B, H314	Eye Dam. 1, H318	
CAS: 7647-01-0 N° CE: 231-595-7	Acide chlorhydrique (30 – 33 %)			11 – 20 %
	Met. Corr. 1, H290	Skin Corr. 1B, H314	Eye Dam. 1, H318	
CAS: 7647-01-0 N° CE: 231-595-7	STOT SE 3, H335			11 – 20 %

Remarques supplémentaires: le libellé des mentions de danger indiquées figure au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours généraux:	Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Assurer la protection personnelle du secouriste.
Premiers secours en cas d'inhalation:	Transporter la victime à l'air libre et la maintenir au repos. Consulter un médecin.
Premiers secours en cas de contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon, puis bien rincer. Couvrir la plaie d'un pansement stérile. Consulter un médecin.

Güno® Soins des sabots

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 et à l'ordonnance suisse sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) Date d'établissement : 17.08.2026 Version 1

Premiers secours en cas de contact avec les yeux:	Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes (> 15 minutes) en maintenant les paupières entrouvertes, puis consulter un médecin.
Premiers secours en cas d'ingestion:	Boire abondamment de l'eau et s'assurer d'un apport d'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3. Indications concernant les soins médicaux d'urgence ou les traitements spécifiques

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau pulvérisé. En cas d'incendie important, lutter avec un jet d'eau pulvérisé ou une mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité: jet d'eau à plein débit.

5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées:

- monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
- chlorure d'hydrogène (HCl)
- oxydes de soufre (SO_x)
- oxydes métalliques (oxydes de cuivre)
- produits de pyrolyse irritants/corrosifs

5.3. Consignes de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection complète (combinaison de protection contre les acides et les produits chimiques).

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée; celle-ci ne doit pas être déversée dans les égouts (protection des eaux!).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart. Porter un appareil de protection respiratoire.

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines. Empêcher toute propagation à grande échelle.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber à l'aide d'un matériau absorbant les liquides (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Assurer une ventilation suffisante. Utiliser un agent neutralisant. Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément à la rubrique 13. Agent neutralisant: bicarbonate de sodium.

6.4. Références à d'autres sections

Voir les sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Veiller à une ventilation / une aspiration suffisante sur le lieu de travail.

Güno® Soins des sabots

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 et à l'ordonnance suisse sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) Date d'établissement : 17.082026 Version 1

- tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
- éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.
- porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).
- ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail.
- se laver soigneusement les mains après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
- éviter tout rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, compte tenu des incompatibilités

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux récipients

Conserver dans un récipient hermétiquement fermé, dans un endroit frais, sec et bien aéré. Protéger des rayons directs du soleil et de la chaleur. Respecter les prescriptions réglementaires relatives au stockage des substances dangereuses pour l'eau et des liquides inflammables. Conserver uniquement dans le récipient d'origine (par exemple en HDPE / plastique résistant aux acides et aux solvants). Ne pas stocker dans des récipients métalliques!

Le stockage conjoint avec les substances suivantes est interdit:

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Stocker à l'écart des bases fortes (lessives), des agents oxydants et des métaux communs.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Conserver au frais.

Conserver au sec.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition et surveillance / Équipement de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Sulfate de cuivre pentahydraté; n° CAS 7758-99-8	
Spécification:	MAK
Valeur:	0.2 mg/m ³
Isopropanol (2-propanol); n° CAS 67-63-0	
Spécification:	MAK
Valeur:	500 mg/m ³
Ethanol; n° CAS 64-17-5	
Spécification:	MAK
Valeur:	960 mg/m ³
Huile d'arbre à thé; n° CAS 85085-48-9	
Spécification:	Pas de valeur MAK spécifique
Valeur:	
Acide acétique; n° CAS 64-19-7	
Spécification:	MAK
Valeur:	25 mg/m ³
STEL:	50 mg/m ³
Acide chlorhydrique; n° CAS 7647-01-0	
Spécification:	MAK
Valeur:	3 mg/m ³
STEL:	4 mg/m ³

Source: Valeurs limites d'exposition professionnelle – Publication SUVA 1903.d (Suisse).

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Moyens techniques de contrôle appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées priment sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Veiller à une bonne ventilation. Celle-ci peut être assurée par une aspiration locale ou une ventilation générale.

Appliquer les méthodes d'évaluation appropriées conformément au droit du travail suisse et aux directives de la Suva.

Güno® Soins des sabots

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 et à l'ordonnance suisse sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) Date d'établissement : 17.082026 Version 1

Équipement de protection individuelle:

Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. Éviter tout contact avec la peau.
Veiller à un nettoyage minutieux de la peau après le travail et avant les pauses.
Ne pas manger, boire, fumer ni se moucher pendant le travail.

Protection respiratoire:

Porter un appareil de protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante ou de formation de vapeurs ou d'aérosols. Utiliser un filtre combiné ABEK (EN 14387).

Protection des mains:

Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux spécifications du règlement EPI (UE) 2016/425 et à la norme ISO EN 374 (catégorie 3) qui en découle. Matériau recommandé : caoutchouc butyle ou caoutchouc fluoré (FKM). Respecter les temps de pénétration et les limites de dégradation du produit indiqués par le fabricant.

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de protection hermétiques avec protections latérales conformes à la norme EN 166.

Protection du corps:

Vêtements de protection résistants aux acides et aux solvants.

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Voir les rubriques 6 et 7.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	liquide
Couleur:	brun foncé
Odeur:	piquante
Point de fusion/point de congélation:	données non disponibles
Point d'ébullition, début d'ébullition et intervalle d'ébullition:	données non disponibles
Point d'inflammation:	< 23°C
Température d'inflammation:	données non disponibles
Température de décomposition:	sans importance
Auto-inflammabilité:	données non disponibles
Risque d'explosion:	formation possible de mélanges vapeur/air explosifs
Limites inférieure/supérieure d'explosivité:	données non disponibles
Densité et/ou densité relative:	env. 1,05 g/cm ³
Solubilité dans l'eau:	miscible
Valeur du pH:	< 1
Viscosité dynamique:	données non disponibles
Viscosité cinématique:	données non disponibles
Solvants organiques:	données non disponibles

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit de manière exothermique avec les alcalis (solutions alcalines) et les substances fortement oxydantes. A un effet corrosif sur les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec des métaux communs entraîne le dégagement d'hydrogène gazeux facilement inflammable.
Réaction de neutralisation violente (exothermique) au contact d'alcalis (solutions alcalines).

Güno® Soins des sabots

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 et à l'ordonnance suisse sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) Date d'établissement : 17.082026 Version 1

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues et autres sources d'inflammation. Protéger des rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Alcalis forts (solutions alcalines), oxydants puissants, métaux non précieux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Oxydes de soufre (SO_x)

Oxydes de cuivre

RUBRIQUE 1 1: Informations toxicologiques

1 1.1 Informations relatives aux classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'existe aucune donnée toxicologique concernant ce mélange.

Toxicité aiguë

7758-99-8 Sulfate de cuivre pentahydraté

Oral	LD50	482 mg/kg (rat)
Cutanée	LD50	>2'000 mg/kg (rat)

67-63-0 Isopropanol

Oral	LD50	5'840 mg/kg (rat)
Cutanée	LD50	13'900 mg/kg (rat)
Par inhalation	LC50 (4h)	25 mg/l (rat, vapeurs)

64-17-5 Éthanol

Oral	LD50	10'470 mg/kg (rat)
Par inhalation	LC50 (4h)	124.7 mg/l (rat, vapeurs)

85085-48-9 Huile d'arbre à thé

Oral	LD50	1'900 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

64-19-7 Acide acétique

Oral	LD50	3'310 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

7647-01-0 Acide chlorhydrique

Oral	LD50	700 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

Effet corrosif/irritant sur la peau

Provoque de graves brûlures de la peau (Skin Corr. 1B).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves (Eye Dam. 1). Sensibilisation

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées (Skin Sens. 1) en raison de sa teneur en huile d'arbre à thé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique (STOT SE)

Peut irriter les voies respiratoires (STOT SE 3 / acide chlorhydrique) et provoquer somnolence et étourdissements (STOT SE 3 / isopropanol).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée (STOT RE)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité sur les cellules germinales, toxicité pour la reproduction)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Au vu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Güno[®] Soins des sabots

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 et à l'ordonnance suisse sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) Date d'établissement : 17.082026 Version 1

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance présentant des propriétés perturbatrices du système endocrinien, selon les critères des règlements (CE) n° 1272/2008 ou (UE) 2017/2100, à des concentrations $\geq 0,1\%$.

Autres informations

En cas d'ingestion, le produit provoque une forte corrosion de la cavité buccale et du pharynx, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

RUBRIQUE 12: Informations environnementales

12.1. Toxicité

Le mélange est très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme (Aquatic Chronic 1, H410).

- sulfate de cuivre pentahydraté: très toxique pour les organismes aquatiques (M = 10)
- isopropanol, éthanol, acide acétique et acide chlorhydrique: non classés comme dangereux pour l'environnement selon les données disponibles.
- huile d'arbre à thé: toxique pour les organismes aquatiques (Aquatic Chronic 2).

12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants organiques (éthanol, isopropanol, acide acétique, huile d'arbre à thé) sont facilement biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente n'est disponible. Faible pour les composants organiques. Accumulation de cuivre dans les sédiments/organismes possible.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est liquide et partiellement soluble dans l'eau. Une infiltration dans les eaux souterraines est possible en cas d'accident.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Selon les données disponibles, les critères de classification en tant que PBT ou vPvB ne sont pas remplis.

12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance présentant des propriétés perturbatrices du système endocrinien dans l'environnement ($\geq 0,1\%$).

12.7 Autres effets nocifs

Effet important sur le pH des organismes aquatiques possible (en raison des acides). Ne pas laisser le produit non dilué ou en grandes quantités pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 13: Consignes d'élimination

13.1. Procédés de traitement des déchets

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Les résidus de produit doivent être remis à une installation d'élimination des déchets agréée en tant que déchets spéciaux, conformément aux réglementations locales et officielles.

Recommandation

Convenir du code de déchet précis avec l'entreprise de traitement des déchets.

Emballages non nettoyés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance elle-même et éliminés en tant que déchets spéciaux. Les emballages non nettoyés ne doivent pas être réutilisés.

Güno® Soins des sabots

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 et à l'ordonnance suisse sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) Date d'établissement : 17.082026 Version 1

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR	IMDG	IATA	RID
-----	------	------	-----

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

OUN 2920	OUN 2920	OUN 2920	OUN 2920
----------	----------	----------	----------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (contient de l'acide chlorhydrique, de l'isopropanol)	CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (contains hydrochloric acid, isopropanol)	CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (contient de l'acide chlorhydrique, de l'isopropanol)	ÄTZENDER FLÜSSIGER STOFF, ENTZÜNDBAR, N.A.G. (contient de l'acide chlorhydrique, de l'isopropanol)
---	--	---	--

14.3 Classe de danger pour le transport

Classe 8 (Étiquette de danger: 8 + 3)	Classe 8 (sous-risque: 3)	Class 8 (sous-risque: 3)	Classe 8 (Étiquette de danger: 8 + 3)
			

14.4 Groupe d'emballage

II	II	II	II
----	----	----	----

14.5 Risques pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Marine Pollutant: Yes	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
--	---	--	--

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre

Indice Kemler:	83
Code de restriction dans les tunnels:	D/E
Catégorie de transport:	2
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exemptée (EQ):	E2

Transport maritime

Sans objet / Pas de transport maritime.

Transport aérien

Sans objet / Pas de transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 (substances qui appauvrissent la couche d'ozone):

Sans objet

Règlement (UE) n° 2019/1021 (polluants organiques persistants):

Sans objet

Règlement (UE) n° 649/2012 (exportation et importation de produits chimiques dangereux):

Sans objet

Güno® Soins des sabots

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 et à l'ordonnance suisse sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) Date d'établissement : 17.082026 Version 1

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents):

Sans objet

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe XIV (Substances soumises à autorisation):

Aucune des substances contenues n'est répertoriée.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe XVII (Restrictions):

Entrée 3 : Restrictions applicables à la mise sur le marché de substances ou mélanges liquides dangereux.

Entrée 40 : Substances inflammables.

Réglementations nationales

Classe de danger pour l'eau

Classe: WGK 3 (fortement dangereux pour l'eau ; classification selon la procédure d'autoclassification des mélanges).

Législation suisse

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) : à respecter.

Seuil quantitatif / Règlement sur les accidents majeurs (StFV, RS 814.012) : respecter les seuils quantitatifs applicables aux substances inflammables et dangereuses pour l'environnement.

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV, RS 814.018) : contient des solvants soumis à la taxe sur les COV (isopropanol, éthanol).

Classe de stockage (TRGS 510 / AEAI)

Classe 3 (substances liquides inflammables) ou classe 8A (substances combustibles et corrosives).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a fait l'objet d'aucune évaluation de la sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger visées aux sections 2 et 3

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

H225	Liquide et vapeurs hautement inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions oculaires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une irritation oculaire grave.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence et étourdissements.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Les méthodes prévues à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 ont été utilisées pour évaluer les informations aux fins de la classification.

La classification du mélange repose sur des méthodes de calcul conformes au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), en utilisant les données relatives aux composants.

Consignes de formation

Avant toute manipulation du produit, le personnel doit être régulièrement formé aux dangers et aux mesures de protection à l'aide de la fiche de données de sécurité.

Güno[®] Soins des sabots

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 et à l'ordonnance suisse sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) Date d'établissement : 17.082026 Version 1

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AwSV	Règlement relatif aux installations destinées à la manipulation de substances dangereuses pour l'eau
CAS	Chemical Abstracts Service
DIN	Norme de l'Institut allemand de normalisation
EC50	Concentration efficace (50 %)
EG	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association internationale du transport aérien - Réglementation relative aux marchandises dangereuses
IBC-Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires destinés au transport en vrac de produits chimiques dangereux
ICAO-TI	Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques
IMDG-Code	Code maritime international des marchandises dangereuses
ISO	Norme de l'Organisation internationale de normalisation
IUCLID	Base de données internationale uniforme sur les informations chimiques
LC50	Concentration létale (50 %)
LD50	Dose létale (50 %)
log Kow	Coefficient de partage octanol-eau
n. b.	Non déterminé
n. z.	Sans objet
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
STEL	Limite d'exposition à court terme (Short-Term Exposure Limit)
TRGS	Règles techniques relatives aux substances dangereuses
UN	Organisation des Nations unies (United Nations)
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de danger pour l'eau